



Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

MARDI 14 DECEMBRE 2021 – CINEMA DU SENTIER

Présence du Conseil Général : 32
Conseil exécutif : 5
Les excusés : 8

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Assermentations
- 3) Adoption du PV du 6 juillet 2021
- 4) Communication du conseil
- 5) Présentations des préavis 6/21 budget et 7/21 endettement
- 6) Confirmation des commissions
- 7) Propositions individuelles et divers

Monsieur Bernard Stucki débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale en remerciant le village du Sentier pour la mise à disposition du Cinéma du Sentier.

Point 1. Contrôle des présences :

32 personnes sont présentes ce soir, dont 8 personnes excusées : Mesdames Lesly Daskalakis, Danielle Flaction, Maria Lüthi, Géraldine Niffenegger, Josette Rochat, Anne Witzig et Messieurs Georges Meylan et Bernard Walter.

Point 2. Assermentations

Les 3 personnes suivantes seront assermentées ce soir : Mesdames Danielle Berger, Madame Anne-Marie Gautschi & Monsieur Pierre-André Golay.

Point 3. Adoption des PV du 06 juillet 2021

Le PV a été accepté à l'unanimité par l'assemblée générale.

Point 4. Communication du conseil

Monsieur Pierre-Maurice Rochat, Président prend la parole en commençant par remercier chacun pour leur présence malgré les contraintes dues à la pandémie ce qui ne permettra pas de partager une collation.

Avant de vous faire part de son rapport, Il tient à rendre hommage aux personnes suivantes qui nous ont quittés dans le courant de l'année 2021 à savoir :

Mesdames Anna-Maria Cuénoud, Fabienne Ruchat et Messieurs Claude Chambovay, Marcel Montagne et Luigi Consenti.

A noter également les naissances suivantes : Sami Bezançon, Noé Pellet, Elsa & Kiara Cart, Zoé Bossert et Luna Gomes Lopes.

Malgré l'annulation de diverses assemblées, le Conseil Exécutif a participé durant le deuxième semestre 2021 à 11 séances afin d'assurer les affaires courantes. Celles-ci concernaient entre autres l'étude de faisabilité de la fusion des communes du Parc Jura Vaudois, de l'ADAEV, la SIC, des 4 villages, de l'Office du Tourisme ainsi que de la Société du Télésiège de l'Orient.

A la suite de l'approbation de la Cheffe du département des institutions et du territoire, nous avons le plaisir de vous informer que le règlement du village a été approuvé. Monsieur Pierre-Maurice Rochat tient à remercier le secrétaire Monsieur Raymond pour tout son investissement afin de rendre ce règlement validé.

Réfection du toit de la grande salle du Village :

La commission composée de Madame Anne Witzig responsable du projet ainsi que Messieurs Félix Morand, Georges Meylan et Michel Bodenmann s'est réunie afin de faire le point mais malheureusement aucune décision n'a été prise tant le projet est complexe. Début 2022 ces derniers se réuniront avec les deux entreprises (séparément) afin de comprendre au mieux la différence entre les deux devis.

Traversée du Village :

La rénovation a été réalisée dans les délais, toutefois vous aurez constaté qu'aucun ralentisseur n'a été installé. En effet et selon les dires de la Municipalité une mise à l'enquête complémentaire aurait dû être faite. Toutefois ils seront en principe installés avec la pose du revêtement final qui aura lieu d'ici 2 ou 3 ans.

Le Diaporama du carrefour à sens giratoire pourra vous être présenté lorsque les assemblées se feront à nouveau à l'Hôtel de la Poste.

Lors de ces travaux nous avons également profité d'améliorer les secteurs du poids public & la fontaine Massi-Massi. Les frais engendrés concernant le poids public ont été pris en charge entièrement par la Commune et à 50% pour la réfection de la fontaine. Le montant de 12'000.- sera quant à lui pris par le Village. Il tient à remercier Monsieur Patrice Masson pour son investissement et le suivi des travaux.

Modification de la planification des travaux de rénovation :

- Rue centrale 12 à la Rue du Lac reporté à 2023 (difficultés administratives). De ce faite, le conseil Exécutif a pu présenter un projet à la commune concernant le réaménagement.
- Secteur Rue du Lac à la sortie du Village sera quant à lui avancé à 2022.

Un deuxième projet a été présenté concernant la Rue Centrale 36 ou les places de parc ont été supprimées raison pour laquelle la commune participera financièrement.

Depuis quelques années le Conseil Exécutif tente de trouver une solution d'archivage à la hauteur des attentes de la préfecture (locaux sécurisés contre les dégâts d'eau et d'incendie). Il a été décidé que Madame Manuela Giovannini, Archiviste, s'occupera de l'archivage. Il restera donc la réalisation d'un local pour le stockage de ces derniers.

Prochainement le Village de l'Orient aura son site internet. Ce dernier sera réalisé par Madame Isaline Keller habitante de derrière la côte.

Le radar pédagogique signale les éléments suivants : le taux de véhicules circulant à plus de 50km/heure et de 62,7 %. A noter que le taux de retraits de permis aurait été de 1,3 % soit 1 véhicule sur 74. Le record de vitesse est de 147 Km/heure. Pour tout complément d'information vous pouvez contacter le bureau du Conseil Exécutif.

Fusion des communes : L'ensemble de la population de la VDJ a été invitée à 3 séances d'informations ce qui a réuni environ 140 personnes. Pour ceux et celles qui pourraient être intéressés il est possible de s'inscrire à un atelier participatif auprès de Monsieur Laurent Curchod : laurent.curchod@vd.ch délégué cantonal aux fusions des 3 communes. Monsieur Pierre-Maurice Rochat se tient bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat clôt son rapport sans oublier de remercier chaleureusement tous ses collègues du Conseil Exécutif mais aussi Madame Catherine Golay boursière et Monsieur Raymond Lavanchy pour tout le travail qu'ils ont accompli durant ce premier semestre de la nouvelle législature.

Avant de continuer l'ordre du jour, Monsieur Bernard Stucki prend la parole pour informer l'assemblée générale qu'il avait reçu plusieurs remarques concernant des discours inappropriés (hors sujet) lors des assemblées et que s'il devait y avoir des débordements il ferait le nécessaire pour y mettre fin.

Point 5 : Présentations des préavis 6/21 budget

Monsieur Eric Rochat prend la parole afin de nous présenter le préavis 6/12 composé de la commission suivante : Madame Anne-Thérèse Bodenmann & Messieurs André Reymond, Christophe Bonny, Nicolas Devaud.

Le Conseil Exécutif était quant à lui représenté de Madame Catherine Golay (Boursière), Madame Anne Witzig (membre du Conseil exécutif) & Monsieur Pierre-Maurice Rochat (Président).

Administration générale :

Compte 110.365 : A noter l'arrivée sur la liste « des champs d'autrefois », ceci en compensation de l'utilisation de la Grande salle pour leurs répétitions.

La commission demande au Conseil Exécutif de supprimer le subside à la Fondation des Aristochats car celle-ci a été reprise par AJOVAL. Une partie du montant serait donc attribué à la fondation des Amis de l'Hôpital et le reste aux souhaits du Conseil Exécutif.

Finances :

Monsieur Eric Rochat nous informe avec prudence des montant concernant les impôts. Un montant de 140'000 CHF est porté au budget de 2022, soit une diminution de 10'000 CHF par rapport au budget 2021.

Bâtiments :

L'entretien des bâtiments n'engage pas de frais particuliers mis à part l'entretien inattendu. La commission souhaite toutefois établir un plan des travaux d'entretien sur plusieurs années qui pourrait ainsi être présenté au budget en place d'un budget de frais courant.

La commission relève également le besoin de renouveler la commission de gestion de patrimoine qui comme il y a encore peu de temps en arrière rapportait au Conseil général sur les travaux d'entretien effectués et ceux nécessaire de réaliser.

La Ferme : 25'000.- on été reportés d'un exercice à l'autre car le montant n'a pas été utilisé malgré le vieillissement des installations qui sont au frais du propriétaire. La commission propose donc au Conseil Exécutif de créer un fond qui pourra être utilisé le moment opportun.

Grande salle : Le préavis concernant la réfection de la toiture vous sera prochainement soumis pour approbation.

Autres bâtiments : Rien de spécial à signaler cependant la commission demande que la pose des compteurs individuels pour le chauffage soit réalisée le plus vite possible.

Conclusions : Vous pourrez constater qu'au terme de ce rapport le budget 2022 a été préparé avec soin et prudence car il est très légèrement inférieur à 2021.

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité le rapport du budget 2022 avec la conclusion d'un bénéfice présumé de 643.-. Monsieur Jean-Claude Blattmer tient à souligner et féliciter le fait que le budget soit dans les chiffres noirs.

Point 5 : Préavis 7/21 endettement

Monsieur Eric Rochat prend la parole concernant le rapport cité ci-dessus concernant la fixation du plafond en matière d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2021-2026.

La commission nommée pour rapporter sur le présent préavis s'est réunie le mercredi 1er décembre 2021 à la Salle du Conseil exécutif afin d'assurer son mandat.

La commission était composée de Madame Anne-Thérèse Bodenmann et Messieurs André Reymond, Christophe Bonny, Nicolas Devaud. Le Conseil exécutif était quant à lui représenté par notre boursière Madame Catherine Golay et de notre président Monsieur Pierre-Maurice Rochat également responsable du dicastère des finances et Madame Anne Witzig, membre du conseil.

Le but de ce dernier est de déterminer sur la limite que le Conseil administratif ne doit pas dépasser en matière d'endettement ou d'engagement financier.

Notre Fraction de commune possède et gère un patrimoine immobilier, agricole et forestier qui rapporte et qui serait négociable en cas de graves problèmes.

Selon les tableaux joints au préavis, nous constatons que les chiffres indiqués ressortent en partie de la comptabilité et en partie d'estimation. C'est ensuite par des formules informatiques dictées par l'Etat de Vaud que l'on obtient la limite financière à ne pas dépasser pour la durée de la législature.

Les projets futurs, pour les 5 années à venir se limitent à la rénovation du toit de la Grande Salle et la réfection des places devant les bâtiments Germinal et la ferme du Tilleul, ceci dans la cadre de la réfection complète de la Rue Centrale par la Commune.

Le Conseil propose donc à la suite de ce qui précède de fixer le plafond d'endettement à 4 millions alors qu'il était à 4,5 millions pour la période précédente. Monsieur Eric Rochat tient à préciser que l'Etat de Vaud ne s'est jamais manifesté sur ce montant. Les finances de notre Fraction de Commune sont l'image de l'argent du ménage, il n'est donc pas possible comme vous l'aurez compris, de dépenser l'argent que l'on n'a pas.

La marge de manœuvre est quasiment inexistante bien que des investissements concernant le bâtiment Germinal sont à effectuer. La commission se rallie toutefois à la proposition du Conseil Exécutif qui informe que la valeur financière actuelle de l'ensemble des bâtiments du Village n'est pas négligeable. L'ensemble de ces derniers représente au 31 décembre 2020 : 3'423'100.-. De plus, les amortissements financiers futurs devraient légèrement améliorer la situation.

Concernant la marge de cautionnement jusqu'à présent fixée à 80'000.- celle-ci est ramenée à 0.-. En effet et comme le stipule le préavis, le cautionnement par le Village d'un emprunt de 50'000.- envers la Garderie des Aristochats a finalement pu être annulé.

Avant l'acceptation de ce préavis, Monsieur Felix Morand prend la parole afin de remercier le conseil pour le rapport détaillé concernant les comptes malgré le fait qu'ils soient critiques. Il souhaite soulever que cela fait des années que cela dur avec heureusement des taux qui sont très bas. En tous les cas il espère que le Village pourra retrouver du vert et pouvoir rembourser cette dette. Monsieur Eric rochat prend la parole afin de répondre à Monsieur Felix Morand afin de lui exprimer le fait que les taux

d'intérêts sont très bas et ne vont pas changer car ils sont fixes. La meilleure solution serait qu'une personne « riche » vienne habiter le Village :-). Madame Catherine Golay prend également la parole en informant que si une personne gagne au loto cela permettrait de réduire la dette et amener de l'argent au Village.

Monsieur Felix Morand reprend la parole concernant l'avenir de la Manufacture Breguet à savoir ce qu'elle rapporte au village ? Car l'impôt de cette dernière soutenait le Village à hauteur de plusieurs milliers de francs.

Madame Catherine Golay prend la parole concernant les impôts de la Manufacture Breguet à savoir que cela fait quelques années que nous touchons quelque chose. (Environ 4-5ans) et cette dernière est très minime.

Pour terminer, l'assemblée générale accepte à l'unanimité ce rapport qui pour rappel comporte les points suivants :

- Fixer le plafond d'endettement à 4 millions
- Fixer à 0.- le plafond de risques pour cautionnement en autre engagements

Tout ça pour la durée de la législature 2021-2026.

Point 6 : Confirmation des commissions

La Commission des finances composées de Madame Anne-Thérèse Bodenmann, Messieurs André Reymond, Christophe Bonny, Nicolas Devaud & Eric Rochat confirment qu'ils continuent leur mission pour la législature 2021-2026.

La commission de gestion composée de Messieurs Hubert Koslovski, Guy-Daniel Meylan & Madame Teresa Donato continuent leur mandat. A noter que les personnes suivantes rejoignent la commission : Monsieur Christian Pigué et Madame Géraldine Niffenegger pour la législature 2021-2026.

Point 7 : Propositions individuelles et divers

Madame Christine Betschen prend la parole concernant le poids public qui a été vendu et se demande ou le parking pourra être fait ?

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole afin de l'informer que la partie qui a été vendue est celle qui est entre le poids public (zone de pesée) et une partie de 20m² qui se situe derrière chez Mouquin. L'autre partie (derrière, rue de la concorde) appartient déjà à Monsieur Serge Guignard. Le Village a décidé de ne pas engendrer de frais et de ne donc pas faire de place de parcs.

Madame Danielle Berger prend la parole ce soir en tant que nouvelle assermentée pour féliciter le travail accompli de chacun concernant les affaires du Village par une jolie déclaration. Elle se demande pourquoi alors qu'il y a une dette qui court les impôts ne sont pas plus élevés et baisse chaque année ?

Monsieur Felix Morand prend la parole afin de remercier le Village ainsi que les personnes investies pour le « sac » très bien garni qu'il a reçu.

Il poursuit concernant l'accès à la déchetterie. Le cheminement de l'éco point jusqu'à la passerelle et de la passerelle jusqu'à la déchetterie dont le chemin n'est pas officiel. A l'époque tous les mois la

commune venait prendre les déchets encombrants, le papier etc... aujourd'hui plus rien ne se fait...tout le monde doit se déplacer à la déchetterie principale et il faut savoir que tout le monde n'est pas motorisé donc il faudrait réfléchir aux 10% des personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour y aller. Beaucoup de monde se rendent à pied depuis la passerelle qui est gravillonnée et avec un déambulateur cela n'est pas possible par exemple.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole concernant l'éco point qui est actuellement fermé en raison des travaux et ne sais pas à ce jour s'il sera à nouveau accessible. Il tient à souligner que malheureusement il s'y trouve trop de choses qui n'ont rien à y faire dont les objets encombrants, le verre qui est mis à toute heure etc. Il va étudier le point des graviers qui sont sur le chemin, cette zone aurait dû être modifiée lors de la réfection de la place de jeux mais ce sont des coûts qui était hors de la zone raison pour laquelle cela n'a pas été fait.

Monsieur Jean-Claude Blattmer prend la parole sur ce sujet et à la suite de son expérience faite du côté d'Yverdon il se demande s'il ne faudrait pas dédier cet éco-point aux personnes du Village de l'Orient avec un code d'accès ou autre ?

Monsieur René Rochat prend la parole afin d'avoir plus d'informations concernant les places de parking à la sortie de l'orient.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole afin de répondre à Monsieur René Rochat pour l'informer que cela appartient à AP pour entreposer du matériel pour une période temporaire et sera à nouveau une zone agricole.

Madame Christine Betschen se demande si ce projet provisoire a été mis à l'enquête ?

Monsieur Bernard Stucki prend la parole afin d'informer qu'étant donné qu'il s'agit d'un terrain provisoire il ne doit pas y avoir de mise à l'enquête.

Madame Catherine Golay s'interroge tout de même sur le fait que vu que cela a été goudronné et bien qu'il s'agisse d'un terrain privé il y aurait dû y avoir une mise à l'enquête. La question sera posée.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann prend la parole concernant le règlement est le fait que ce soit noter affaire de la commune et non du village.

Monsieur Bernard Stucki prend la parole afin de l'informer que même Monsieur le préfet ne fait pas la différence entre la Commune et le Village.

Monsieur Bernard Stucki prend quant à lui la parole concernant quelques demandes qu'il a eu à savoir s'il serait possible de faire la séance plus tôt dans le mois de décembre et non pas mi-décembre.

Il informe également qu'il va bientôt prendre son congé et de ce fait il sera temps de lui trouver un remplaçant.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole une dernière fois et informe qu'en remplacement de la traditionnelle collation un bon de 30.- à l'hôtel de la Poste sera remis à chacun.

Il est 21h42, Monsieur Bernard Stucki clôt cette assemblée en remerciant chacun d'être venus malgré la situation sanitaire actuelle et informe que la prochaine séance aura lieu le 28 juin 2022. Reste encore à savoir le lieu qui vous sera communiqué dans la prochaine convocation.

Le Président :

Bernard Stucki

La secrétaire :

Lynda Cabras

